

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

**1 Commande Publique
1.1 Marchés publics**

N° 215-2023

DECISION DU MAIRE

**Marché d'exploitation des installations de chauffage, ECS, VMC avec gros
entretien – modification contractuelle n° 3**

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2194-2 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal n° 101-2022 en date du 14 décembre 2022, rendue exécutoire le 16 décembre 2022, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le marché de service n° 694-2018 pour l'exploitation des installations de chauffage, ECS, VMC avec gros entretien, attribué pour une durée de huit ans à partir du 1^{er} juillet 2018 à la société CRAM située 203 Rue Demidoff – 76600 LE HAVRE et enregistrée sous le SIRET 788 212 660 00013 – RCS du Havre ;

CONSIDERANT le montant annuel initial du marché n° 694-2018 décomposé comme suit :

P1 = 159 297,41 € HT, P2 = 26 453,27 € HT et P3 = 43 452,67 € HT, soit un total initial annuel de 229 203,35 € HT ;

CONSIDERANT la modification contractuelle n°1 dudit marché visant à supprimer les sites Mésange, Fauvette et Colombe (P1, P2 et P3) avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2019 ;

CONSIDERANT la modification contractuelle n° 2 dudit marché visant à supprimer le site Bureau inspection (P1, P2 et P3) avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la tarification gaz, d'intégrer la taxe CEE dans le prix K et l'intégration du site « ancien tribunal » ;

CONSIDERANT l'incidence financière de la modification contractuelle n° 3, à savoir :

Prestations	Montant de base HT / an	Montant MC1 HT / an	Montant MC2 HT / an	Montant MC3 HT / an	Nouveau montant HT / an
P1	159 297,41 €	- 17 804,85 €	- 1 321,92 €	+ 97 351,53 €	237 522,17 €
P2	26 453,27 €	- 517,17 €	- 300,46 €	+ 1 533,00 €	27 168,64 €
P3	43 452,67 €	0,00 €	- 188,55 €	+ 14 203,00 €	57 467,12 €
P1+P2+P3	229 203,35 €	- 18 322,02 €	- 1 810,93 €	+ 113 087,53 €	322 157,93 €

DECIDE de signer la modification contractuelle n° 3 du marché public n° 694-2018 d'un montant de 113 087,53 € HT annuel relatif à l'exploitation des installations de chauffage, ECS, VMC avec gros entretien, conclu avec la société CRAM – 203 Rue Demidoff – 76600 LE HAVRE.

PONT-AUDEMER, le 6 novembre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS

